

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Service des affaires communales



Commune
de
Mont-Tramelan
(Jura bernois)

Rapport préliminaire au budget 2021

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

V mars 2016

Novembre 2020

Remarque:

Le contenu minimal du budget est prescrit par l'article 29 ODGFCo. Le rapport préliminaire en fait partie intégrante et doit contenir les informations énumérées à l'article 29, alinéa 1, lettre a ODGFCo. Les communes sont toutefois libres d'en choisir la forme et la présentation, et le présent document n'est destiné qu'à leur servir de modèle.

Table des matières

0	Synthèse	4
1	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	4
1.1	Généralités	4
1.2	Amortissements	4
1.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)	4
1.2.2	Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)	5
1.2.3	Nouveau patrimoine administratif.....	5
1.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)	5
1.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	5
2	Commentaires	5
2.1	Généralités	5
2.2	Compte de résultats	5
2.2.1	Commentaire de l'évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2	Commentaire de l'évolution des charges de transfert.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.3	Commentaire de l'évolution des revenus fiscaux	5
2.2.4	Commentaire de l'évolution des revenus de transfert.....	5
2.3	Investissements	5
3	Résultat	6
3.1	Vue d'ensemble	6
3.2	Résultat du compte global	6
3.2.1	Compte de résultats.....	6
3.2.2	Compte des investissements.....	6
3.2.3	Résultat du financement.....	7
3.3	Résultat du compte général.....	7
3.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau»	8
3.5	Résultat du financement spécial «gestion des déchets»	8
4	Compte de résultats	9
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 9	
4.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	10
5	Compte des investissements	11
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	11
6	Etat des capitaux propres	12
6.1	Evaluations	12
6.2	Commentaire des évaluations	12
6.2.1	Financements spéciaux (GM 290).....	12
6.2.2	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292).....	12

6.2.3	Préfinancements (GM 293)	12
6.2.4	Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)	12
6.2.5	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)	12
6.2.6	Excédent ou découvert du bilan (GM 299)	12
7	Proposition du conseil communal	13
8	Approbation du budget	14

Rapport préliminaire au budget 2020

0 Synthèse

Le budget annuel 2021 de la commune municipale de Mont-Tramelan a été établi, selon le « modèle de compte harmonisé » MCH2. Il comporte d'importants changements par rapport au MCH1 si bien que la comparaison avec les budgets et les comptes antérieurs doivent être abordés avec prudence. En effet, le traitement de certains postes, comme les amortissements ou les imputations, ne se font plus de la même manière qu'avec le MCH1.

La responsable des finances est Mme Nadine Gerber, administratrice communale des finances, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le budget 2021, qui prévoit un excédent de charges de CHF 10'450.00, a été adopté par l'assemblée communale le 13 novembre 2020 avec les quotités, taux et montants mentionnés ci-après:

Le budget 2021 a été calculé avec la quotité et les taxes mentionnées ci-après :

Quotité d'impôt	1,94
Taxe immobilière	1,3 ‰ de la valeur officielle
Taxe d'exemption des services de défense	3% de l'impôt cantonal, au maximum 400 francs
Taxe sur l'eau potable	2 franc 10 par m3 d'eau consommée
Taxe d'enlèvement des déchets	Taxe de base par couples et familles : 130 francs personnes seules : 65 francs
Taxe de chien	Taxe au sac poubelle selon le tarif de la société Celtor SA 40 francs par chien

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.1 Généralités

Le budget 2021 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

1.2 Amortissements

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de est amorti dans un délai de	CHF 157'142.70
	16 ans
Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2031.	

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de	6.25 %
soit	CHF 9'821.40

1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement:
amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2
- Pas d'amortissements dans le domaine des financements spéciaux.

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pas d'amortissements supplémentaires.

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 10'000.00 francs (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante.

2 Commentaires

2.1 Généralités

Seuls les points avec changements importants par rapport au budget précédent sont commentés.

2.2 Compte de résultats

2.2.1 Commentaire sur les charges de transfert

Le système de financement pour les structures d'accueil extrafamilial a changé. Suite à la mise en place de Kibon, la commune devra payer plus de frais qui lui seront ensuite restitués par le canton.

2.2.2 Commentaire de l'évolution des revenus fiscaux

Nous avons budgété un peu moins d'entrées d'impôts que pour le budget 2020.

2.2.3 Commentaire de l'évolution des revenus de transfert

La prestation complémentaire accordé aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives a augmenté d'environ CHF 35'000.- en 2020 ce qui sera également pris en compte pour le budget 2021.

2.3 Investissements

Pas d'investissements prévus pour 2021.

3 Résultat

3.1 Vue d'ensemble

	Budget 2021	Budget de l'exercice précédent	Comptes annuels 2019
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	- 10'450.00	- 16'750.00	- 67'260.10
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	- 15'200.00	- 21'300.00	-73'509.40
Résultat annuel, financements spéciaux selon la législation (GM 901)	4'750.00	4'550.00	6'249.30
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	167'000.00	188'000.00	162'703.80
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	0.00	0.00	2'953.95
Taxe immobilière (GM 4021)	16'000.00	14'000.00	16'763.80
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	0.00	0.00	4'039.00

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	560'450.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	510'100.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	- 50'350.00
Charges financières (GM 34)	CHF	1'100.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	41'000.00
Résultat provenant de financements	CHF	39'900.00
Résultat opérationnel	CHF	- 10'450.00
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-10'450.00

3.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	0.00
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	0.00
	CHF	0.00
Résultat du compte des investissements	CHF	0.00

3.2.3 Résultat du financement

Autofinancement:

Résultat total, compte de résultats	90	CHF	- 10'450.00
Amortissements du patrimoine administratif	33	+ CHF	15'200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+ CHF	5'250.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	- CHF	400.00
Rectifications, prêts PA	364	+ CHF	0.00
Rectifications, participations PA	365	+ CHF	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+ CHF	0.00
Attributions aux capitaux propres	389	+ CHF	0.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	- CHF	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	- CHF	0.00
Autofinancement	CHF		10'400.00

Investissements nets:

Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2)	CHF		0.00
---	-----	--	------

Résultat du financement	CHF	10'400.00
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)		

3.3 Résultat du compte général

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	519'900.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	465'900.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	- 54'000.00

Charges financières (GM 34)	CHF	1'100.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	39'900.00
Résultat provenant de financements	CHF	38'800.00

Résultat opérationnel	CHF	- 15'200.00
-----------------------	-----	-------------

Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

Résultat total, compte de résultats	CHF	- 15'200.00
--	------------	--------------------

Commentaire:

3.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	35'550.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	38'200.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	2'650.00
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	800.00
Résultat provenant de financements	CHF	800.00
Résultat opérationnel	CHF	3'450.00
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	3'450.00

Commentaire:

3.5 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	5'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	6'000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	1'000.00
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	300.00
Résultat provenant de financements	CHF	300.00
Résultat opérationnel	CHF	1'300.00
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	1'300.00

Commentaire:

4 Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget 2021		Budget 2010		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges						
30 Charges de personnel	52'400.00		50'700.00		54'512.70	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	126'300.00		119'100.00		135'709.15	
33 Amortissements du patrimoine administratif	15'200.00		15'200.00		15'628.90	
34 Charges financières	1'100.00		1'100.00		1'739.30	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'250.00		5'250.00		5'250.00	
36 Charges de transfert	361'300.00		333'300.00		330'799.25	
37 Subventions à redistribuer						
38 Charges extraordinaires						
39 Imputations internes						
3 Total Charges	561'550.00		524'650.00		543'639.30	
Revenus						
40 Revenus fiscaux		185'500.00		203'500.00		184'852.50
41 Revenus régaliens et de concessions		4'500.00		4'500.00		4'546.80
42 Taxes		49'200.00		49'700.00		58'182.80
43 Revenus divers						
44 Revenus financiers		41'000.00		41'000.00		43'163.90
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		400.00		400.00		392.30
46 Revenus de transfert		270'500.00		208'800.00		185'240.90
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires						
49 Imputations internes						
4 Total Revenus		551'100.00		507'900.00		476'379.20
Clôture						
90 Clôture du compte de résultats		10'450.00		16'750.00		67'260.10
Totaux	561'550.00	561'550.00	524'650.00	524'650.00	543'639.30	543'639.30

4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

		Budget 2021		Budget 2020		Année 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	70'600.00	1'100.00	68'200.00	1'100.00	74'255.10	6'081.15
	Excédent de charges		69'500.00		67'100.00		68'173.95
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	7'000.00	4'000.00	7'500.00	4'500.00	8'082.55	4'555.80
	Excédent de charges		3'000.00		3'000.00		3'526.75
2	FORMATION	237'600.00	115'500.00	230'600.00	114'500.00	237'399.55	96'105.65
	Excédent de charges		122'100.00		116'100.00		141'293.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	1'600.00	400.00	1'600.00	400.00	2'500.00	550.00
	Excédent de charges		1'200.00		1'200.00		1'950.00
4	SANTE	2'000.00	500.00	2'000.00	500.00		
	Excédent de charges		1'500.00		1'500.00		
5	SECURITE SOCIALE	120'300.00	20'000.00	94'800.00		93'563.70	
	Excédent de charges		100'300.00		94'800.00		93'563.70
6	TRANSPORTS	45'500.00		43'500.00		43'745.95	
	Excédent de charges		45'500.00		43'500.00		43'745.95
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	47'800.00	45'800.00	46'600.00	45'100.00	53'163.95	50'113.35
	Excédent de charges		2'000.00		1'500.00		3'050.60
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'000.00	5'700.00	1'000.00	5'700.00	922.00	6'068.85
	Excédent de revenus	4'700.00		4'700.00		5'146.85	
9	FINANCES ET IMPÔTS	32'900.00	373'300.00	32'900.00	356'900.00	36'261.80	386'419.80
	Excédent de revenus	340'400.00		324'000.00		350'158.00	
	Totaux	566'300.00	566'300.00	528'700.00	507'400.00	549'894.60	549'894.60

5 Compte des investissements

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

	Budget 2020		Budget 2019		Année 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GENERALE Excédent de dépenses						
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE Excédent de dépenses						
2 FORMATION Excédent de dépenses						
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES Excédent de dépenses						
4 SANTE Excédent de dépenses						
5 SECURITE SOCIALE Excédent de dépenses						
6 TRANSPORTS Excédent de dépenses					5'961.00	0.00 5'961.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Excédent de dépenses						
8 ECONOMIE PUBLIQUE Excédent de dépenses					10'000.00	10'000.00
9 FINANCES ET IMPÔTS Excédent de dépenses					10'000.00	5'961.00 4'039.00
Totaux					15'961.00	15'961.00

6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

6.1 Evaluations

Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2021			Changements intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres 31 décembre 2021					
CHF			Motifs de l'augmentation (+)			Motifs de la diminution (-)					
			CHF			CHF					
29	Capitaux propres	608			-10			0	29	Capitaux propres	602
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	67		Attributions aux FS, capitaux propres			Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0	290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	71
29000	FS «service du feu» à sens unique ou		3510.xx			4510.xx			29000	FS «service du feu» à sens unique	0
29000	FS «service du feu» normal ou		3510.xx			4510.xx			29000	FS «service du feu» normal ou	0
29000	FS «service du feu» normal		9010.00			9011.00			29000	FS «service du feu» normal	0
29001	FS «alimentation en eau»	32	9010.10		3	9011.10			29001	FS «alimentation en eau»	35
29002	FS «traitement des eaux usées»		9010.20			9011.20			29002	FS «traitement des eaux usées»	0
29003	FS «gestion des déchets»	35	9010.30		1	9011.30			29003	FS «gestion des déchets»	36
29004	FS «électricité»		9010.40			9011.40			29004	FS «électricité»	0
2900x	Autres FS		9010.xx			9011.xx			2900x	Autres FS	0
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)		3898.xx			4898.xx			2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres		4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	Préfinancements	77		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	5		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0	293	Préfinancements	82
29300	Compte général		3893			4893			29300	Compte général	0
29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	77	3510.xx		5	4510.xx			29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	82
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur		3510.xx			4510.xx			29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	0
294	Réserves	0		Attributions	0		Prélèvements	0	294	Réserves	0
29400	Amortissements supplémentaires		3894.xx			4894.xx			29400	Amortissements supplémentaires	0
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0		Attributions	0		Prélèvements	0	296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier		3896.xx			4896.xx			29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29601	Réserve de fluctuation		3896.xx			4896.xx			29601	Réserve de fluctuation	0
298	Autres capitaux propres		3898	Attributions aux autres capitaux propres	0	4898	Prélèvements sur les autres capitaux propres		298	Autres capitaux propres	0
299	Excédent/découvert du bilan	464	2990	Résultat annuel Excédents (+) Déficit (-)	-15				299	Excédent/découvert du bilan	449

6.2 Commentaire des évaluations

6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Le financement spécial augmentera de CHF 4'550.00 vu l'excédent de revenus budgété.

6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

6.2.3 Préfinancements (GM 293)

Une attribution de CHF 5'250.00 sera faite.

6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Puisque nous prévoyons un excédent de charges de CHF 15'200.00, l'excédent du bilan va se réduire à 449'000.00.

7 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.94%
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière 1,3 ‰ de la valeur officielle
- c) Approbation de la taxe d'exemption des services de défense de 3% de l'impôt cantonal, au maximum CHF 400.00
- d) Approbation de la taxe sur l'eau potable de CHF 2.10 par m³ d'eau consommée
- e) Approbation de la taxe d'enlèvement des déchets de CHF 130.00 pour couples et familles et de CHF 65.00 pour personnes seules
- f) Approbation de la taxe de chien de CHF 40.00 par chien
- g) Approbation du budget 2021, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	561 550.00	551 100.00
Excédent de charges	CHF		10 450.00
Compte général	CHF	521 000.00	505 800.00
Excédent de charges	CHF		15 200.00
FS «alimentation en eau»	CHF	35 550.00	39 000.00
Excédent de revenus	CHF	3 450.00	
FS «gestion des déchets»	CHF	5 000.00	6 300.00
Excédent de revenus	CHF	1 300.00	

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Commune de Mont-Tramelan

Bruno Gerber
maire

Myriam Lüthi
secrétaire communale

Nadine Gerber
administratrice des finances

Mont-Tramelan, le 19 octobre 2020

8 Approbation du budget

L'assemblée communale de la commune de Mont-Tramelan a approuvé le budget 2021 en date du 13 novembre 2020 conformément à la proposition du conseil communal du 19 octobre 2020.

Mont-Tramelan, le 13 novembre 2020

Commune de Mont-Tramelan

Bruno Gerber
maire

Myriam Lüthi
secrétaire communale